

longue série de sujets d'intérêt commun et ont donné lieu à la création de six groupes d'étude chargés d'examiner davantage les perspectives qui pourraient être mutuellement favorables à ces échanges. Voici quels sont ces groupes: architecture, construction et matériaux de construction, industrie forestière, industrie des métaux autres que le fer, énergie électrique, industrie du pétrole et du gaz. On envisage la formation d'un autre groupe pour étudier l'aménagement des installations et des services aux aéroports.

Certaines questions qui ont surgi à la suite des discussions méritent particulièrement d'être mentionnées.

1. Les problèmes découlant des conditions atmosphériques défavorables et du permagélisol intéressent vivement les deux pays et seront étudiés par les groupes d'étude de la construction, de l'énergie électrique, de l'industrie du pétrole et du gaz.

2. La désignation des six groupes d'étude que j'ai mentionnés n'épuise pas, bien entendu, les possibilités de collaboration dans l'application industrielle de la science et de la technologie. En plus des groupes d'étude, on maintiendra d'autres contacts, et il se peut que d'autres groupes d'étude soient créés d'un commun accord.

J'ai été impressionné par la rapidité avec laquelle nos hommes d'affaires et nos experts ont pu entrer dans le vif du sujet avec leurs homologues soviétiques.

La prochaine session de la Commission mixte aura lieu à Ottawa au début de 1972.

Pendant mon séjour à Moscou, j'ai eu un entretien particulier avec M. Patolichev, ministre soviétique du Commerce extérieur. Nous avons passé profitablement en revue les échanges commerciaux ainsi que les perspectives pour leur intensification. J'ai été invité aussi à rendre visite à M. Polyansky, premier ministre adjoint de l'Union soviétique. Nos entretiens ont porté sur toute la gamme des relations canado-soviétiques. M. Polyansky m'a chargé tout particulièrement de transmettre au gouverneur général du Canada et au premier ministre les cordiales salutations de M. Podgorny, président de l'Union soviétique, du premier ministre, M. Kossyguine et du premier secrétaire M. Brejnev. Il m'a prié aussi d'exprimer au premier ministre du Canada — ce que je fais maintenant — le plaisir que se fera le Gouvernement soviétique de l'accueillir en Russie cette année.

CONTRE LA POLLUTION PAR VÉHICULES MOTEURS

Le ministre des Transports, M. Don Jamieson, a annoncé récemment qu'un article de la Loi sur la sécurité des véhicules moteurs se rapportant aux émissions des gaz d'échappement des véhicules à essence a subi des modifications.

En vertu de ces modifications, l'article des Règlements régissant l'échappement des gaz des véhicules à essence qui entrera en vigueur le 1er juillet 1971 est amendé. Par cet amendement, la méthode du débit théorique utilisée jusqu'à présent pour mesurer les émissions d'hydrocarbures et d'oxyde de carbone dans les gaz d'échappement sera remplacée par une nouvelle méthode approuvée de mesure de la masse réelle ou du poids. Les recherches ont démontré que cette méthode était plus précise et plus juste pour mesurer les émissions d'hydrocarbures lorsqu'il s'agit des automobiles et d'autres véhicules légers. En conséquence, on mettra au point de nouvelles méthodes pour les modèles 1972 afin de mesurer la concentration réelle de polluant et le volume réel d'émissions pour un véhicule donné.

La Loi sur la sécurité des véhicules moteurs, entrée en vigueur le 1er janvier de cette année, a été publiée le 25 novembre 1970. Les amendements proposés se retrouvent dans la première partie de la *Gazette du Canada* du 30 janvier.

Parmi les autres modifications apportées, l'une d'entre elles définit d'une façon plus précise les motoneiges et les motocyclettes de compétition et comme ces véhicules ne sont conçus que pour être utilisés sur des circuits de compétition, on n'exigera pas qu'ils soient équipés de phares et de silencieux qui sont nécessaires sur ceux utilisés pour la récréation ou le transport. De plus, la mini-auto est définie avec précision et ce type de véhicule est exclu de la catégorie des motocyclettes. Comme pour la motoneige et la motocyclette de compétition, elle doit porter une plaque indiquant les limitations d'utilisation.

Afin d'explicitier davantage les termes du règlement au sujet des essui-glaces et des rétroviseurs, plusieurs autres modifications mineures de la Loi sont proposées sur ces points.

ACCORD AÉRIEN ENTRE LE CANADA ET ISRAËL

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a annoncé qu'un accord avec le Gouvernement d'Israël en matière de transport aérien a été signé récemment à Ottawa. Cet accord a été signé par M. Sharp, au nom du Gouvernement canadien, et par Son Excellence M. Ephraïm Evron, ambassadeur d'Israël au Canada.

L'accord porte sur la mise en service de lignes aériennes entre le Canada et Israël, avec escales intermédiaires en Europe. Les compagnies désignées seront CP Air et la compagnie israélienne El Al.

Les lignes commenceront à fonctionner à la fin de mars, les deux compagnies assurant au total cinq voyages aller-retour par semaine; ce chiffre sera porté à huit voyages aller-retour par semaine à la fin d'avril.